



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 20 OCTOBRE 2016

L'an Deux Mille Seize, le vingt octobre, à dix-neuf heures zéro, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, GUILBAUD Jean-Pierre, PROD'HOMME Isabelle, YOU Armelle, GAUTIER Didier, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Nora SI ZIANI, Albert BOIVIN, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP, Catherine MAGNAVAL

Pouvoir : Sylvie DEFAYE donne procuration à Xavier ARGENTON

Absences excusées : Dilia DE GOUVEIA, Didier SENECHAUD

Secrétaires de séance : Jean-Pierre GUILBAUD, Philippe KOUAKOU

SOMMAIRE

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	2
2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016	3
3 - BILAN D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES 2015.....	3
POLITIQUE DE SOUTIEN A LA MOBILITE	7
4 - BOURSE AU PERMIS - APPROBATION D'UN AVENANT N°3.....	7
RESSOURCES HUMAINES	8
5 - CONVENTION PORTANT CREATION DE SERVICES COMMUNS - AVENANT N°1	8
6 - TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION.....	8
TERRITOIRE NUMERIQUE.....	8
7 - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT "DEUX-SEVRES NUMERIQUE" - AUTORISATION DE LA COMMUNE.....	8
AFFAIRES TECHNIQUES.....	10
8 - RENOVATION ET RESTRUCTURATION DU NOUVEAU STADE - AVENANT N° 1 AU LOT 14 "TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT - VOIRIES"	10
REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE.....	11
9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME TRANCHE DU DOSSIER FISAC – COMMERCE 77 RUE JEAN JAURES	11
COMMERCE.....	12
10 - DISTRIBUTION DE SACS REUTILISABLES ET/OU BIODEGRADABLES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME	12
AFFAIRES FINANCIERES	13
11 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES EN DATE DU 4 OCTOBRE 2016	13
12 - PROCES-VERBAL DE FIN DE MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE DE LA MARA - AVENANT N°1	15
AFFAIRES GENERALES.....	15
13 - AVIS SUR LA FERMETURE DU GROUPE SCOLAIRE MONTGAZON	15
QUESTIONS DIVERSES	27

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

208	12/09/16	devis	LOCA RECUPER	Enlèvement de la haie existante de l'ancien Stade Daguerre, mise à disposition de matériels (pelle camion bennes avec chauffeurs (32 heures) - Services Techniques	4 130,00 €
-----	----------	-------	--------------	--	------------

214	20/09/16	devis	LOCA ENVIRONNEMENT	Elagage de la haie de l'ancien Stade Daguerre - Evacuation des déchets verts, traitement et recyclage de l'ensemble des végétaux - Services Techniques	4 370,00 €
-----	----------	-------	--------------------	--	------------

M. ROUVREAU : Au départ, il était prévu de conserver la haie végétalisée du stade et de s'en servir de protection durant les travaux et une fois les travaux terminés de couper la haie au pied, la laisser repousser et la remettre en état. Après étude, nous nous sommes aperçus que cette haie était gênante car les racines risquaient de passer dessous la piste. Protéger le visuel du stade, vu de l'extérieur, n'était pas forcément bien car n'importe qui pouvait entrer sans être vu. La haie a donc été arrachée et évacuée, d'où ces 2 devis.

217	22/09/16	devis	GRDF	Contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel rue Manakara / rue Petit Sanitat (Stade Daguerre) - Services Techniques	1 183,29 €
-----	----------	-------	------	--	------------

M. ROUVREAU : Il s'agit également du stade Daguerre. C'est le prix de GRDF pour raccorder le futur complexe au réseau gaz.

210	13/09/16	devis	STE TERRASSEMENTS JUSTEAU	Démolition d'un bâtiment rue de Manakara à Parthenay - Services Techniques	3 920,00 €
-----	----------	-------	---------------------------	--	------------

M. ROUVREAU : Cela se rapporte au stade Daguerre, il s'agissait de désamianter la toiture d'un garage au stade que nous avons démoli en interne.

L'ensemble de ces dépenses est compris dans l'enveloppe globale du projet de construction du nouveau stade.

Mme MAGNAVAL : Effectivement, c'était ce qu'il y avait derrière nos questions c'est-à-dire que là nous avons 13 603 € HT et si nous cumulons les différentes commandes publiques, depuis le début du projet du stade, nous sommes à 99 051 €. Je souscris au fait que ce serait intéressant d'avoir un récapitulatif global. Le budget prévisionnel ne concernait que les travaux.

M. ROUVREAU : Nous ferons le récapitulatif lorsque les travaux seront terminés car il peut encore y avoir des avenants et nous en verrons un tout à l'heure concernant les surprises liées au terrassement.

o0o

2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

M. LE MAIRE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016.

*Adopté à l'unanimité.

o0o

3 - BILAN D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES 2015

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le Bilan d'Activités Communautaires 2015 qui présente l'activité et les projets de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ainsi que les principales perspectives.

Vous avez reçu le document qui est assez conséquent.

Mme BELY : Non, nous avons reçu la synthèse. Nous, les conseillers communautaires, nous avons été destinataires du document mais pas les conseillers municipaux, je trouve ça dommage.

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une erreur. Nous vous le communiquerons, il n'y a aucun souci. C'est un document intéressant qui permet de récapituler et de synthétiser l'ensemble des actions sur les compétences déléguées à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2015 :

- 39 communes pour une population totale de 37 700 habitants environ
- superficie : 836 km², soit 45 habitants au km²
- 80 équipements communautaires répartis sur tout le territoire
- 63 Conseillers communautaires – 547 Conseillers municipaux – Le nombre de conseillers municipaux est assez conséquent et pose une interrogation à laquelle il n'est pas toujours facile de répondre qui est le degré d'information que les conseillers municipaux ont du fonctionnement, des activités, des actions, des politiques menées par la Communauté de communes. Pour ce faire, nous avons mis en place un document qui s'adresse directement aux Conseillers municipaux et qui résume l'ensemble des décisions qui sont prises, chaque mois, par le Conseil communautaire. Cela leur permet de pouvoir questionner les exécutifs des différentes communes sur le fonctionnement de la Communauté de communes, sur les décisions prises puisque chaque collectivité est représentée en Conseil communautaire.
- 441 délibérations – 12 séances de Conseil communautaire
- 5 réunions des Maires – Il s'agit d'une instance informelle qui ne prend pas de décision mais qui permet d'associer les Maires aux différentes décisions qui seront prises dans le cadre légal à savoir le Bureau communautaire et le Conseil communautaire.
- 27 réunions du Bureau (19 membres) – Cette instance se réunit 3 fois/mois à l'exception du dernier mercredi du mois qui précède le Conseil Communautaire.
- 14 commissions thématiques
- 1 065 fans sur la page Facebook
- 2 magazines imprimés à 22 000 exemplaires – 6 lettres internes – 11 « Trait d'union » adressés à l'ensemble des Conseillers municipaux
- 130 participants au forum des élus. Ce forum regroupe l'ensemble des élus de la Communauté et se réunira de nouveau le 7 décembre prochain.

Ressources humaines :

- 292 postes permanents pour 4 628 paies
- Masse salariale de 8 600 000 € environ, soit 40,3 % des dépenses de fonctionnement
- 867 jours de formation pour 145 agents
- 21 jurys de recrutement

Finances :

- 19 budgets distincts
- budgets consolidés : 34 700 000 € en recettes et 32 400 000 € en dépenses
- 9 047 mandats (dont 6 248 factures) et 4 764 titres
- 2 120 enregistrements à la commande publique

Enfance-jeunesse :

- 5 structures petite enfance (dont 4 en gestion associative)
- 5 RAM (dont 1 en gestion associative) pour 210 ASMAT et 500 enfants accueillis
- 6 accueils de loisirs pour 6 400 jours d'accueil (dont 3 en gestion associative)
- 300 000 € de subventions aux associations pour le secteur enfance jeunesse

Scolaire :

- 29 écoles publiques et 7 écoles privées, regroupant près de 3 300 élèves
- 130 000 € de subventions CAF/MSA
- 170 000 € de fonds d'amorçage
- 47 €/enfant pour les fournitures et 30 €/enfant pour les projets pédagogiques

Sport :

- 153 000 personnes sur les piscines
- 5 équipements sportifs communautaires
- 95 inscriptions pour la 1^{ère} édition du Gâtine Loisirs Tour. Il y a eu un petit souci de communication sur cette offre pour la jeunesse car il n'y a pas eu beaucoup plus d'inscriptions en 2016. Nous sommes en train de réfléchir à une nouvelle proposition sur cette thématique.
- 12 enfants/après-midi sur l'animation « fais ton sport »

Economie :

- 10 visites d'entreprises avec les élus
- 358 700 € d'aides économiques attribuées, avec la création de 59 emplois CDI ETP
- obtention de l'appel à projet PIA – innovation jeunesse soit 1 378 000 € de cofinancement

Eau – assainissement :

- 405 contrôles assainissement
- 781 906 m³ facturés
- 23 créations de branchements
- 8 525 abonnés

Déchets :

- 13 600 tonnes de déchets ménagers soit 514 kg/habitant
- 22,4 % en recyclage matière

Culture :

- 14 800 visites en médiathèque
- 85 000 prêts en médiathèque
- 160 000 visiteurs sur le FLIP
- 272 élèves à l'école de musique – 175 élèves à l'école d'arts plastiques
- 6 912 visiteurs au service Patrimoine – 282 visites et animations

Urbanisme :

- 281 dossiers instruits
- 158 visites de pétitionnaires au service
- 505 appels reçus dans le domaine de l'urbanisme

Patrimoine :

- 76 bâtiments
- 51 chaudières
- 180 jeux et bacs à sable

Numérique :

- 1 042 micro-ordinateurs
- 98 565 visites sur le portail par trimestre
- 1 190 demandes d'intervention/an via la hotline

Aide à domicile :

- 24 115 heures
- 150 bénéficiaires
- 141 500 km parcourus

Portage repas :

- 18 096 repas portés à domicile
- 82 bénéficiaires

REALISATIONS 2015Agroalimentaire :

- Ouverture du marché au cadran ovin au marché aux bestiaux

Energie :

- Raccordement de la centrale photovoltaïque du marché aux bestiaux

Tourisme :

- Mise en place de la taxe de séjour

Economie :

- Chantier d'extension de la société LISI (Forges de Bologne)

Périscolaire :

- Déclaration des garderies et nouveaux rythmes scolaires pour évoluer vers des AEPS
- Création et mise en place d'un Projet EDucatif Territorial
- Projet d'animation à l'échelle du territoire

Sport :

- Projet « savoir nager » mené par les services sport et scolaire
- 1^{ère} édition des Gâtillud'eau
- 2^{ème} édition des Gâtin'Ages
- Participation aux Saintes Aubinades

Enfance/jeunesse :

- Salon petite enfance le 14 mars 2015
- Réflexion scolaire/ALSH sur l'harmonisation de la politique tarifaire
- Convention territoriale globale de services aux familles

Numérique :

- Consolidation de l'activité du FABLAB
- Constitution d'un groupe pour la participation au challenge « I make for my city »
- Lancement de la CVQ à la piscine de Saint-Aubin et poursuite de l'équipement des écoles et structures petite enfance et multi-accueils
- Mise en place d'un programme pluriannuel d'évolution du parc informatique dans les écoles
- Modification des fibres optiques crèche/réseaux communautaires

Création du CIASRéalisation du projet de territoireDéchets :

- Passage à la TEOM
- Réflexion sur la mise en œuvre du plan « verre »

Eaux-assainissement :

- Réalisation de travaux de mise en séparatif
- Etude pour la réalisation des bassins tampons

Culture :

- 30 ans du Label Pays d'Art et d'Histoire
- Lancement du projet Kamishibai
- 23 manifestations de l'école de musique
- 10 évènements proposés par la ludothèque

M. BEAUCHAMP : La Communauté de communes reste une Communauté de fonctionnement et non une Communauté de projets. Même en matière de fonctionnement tout n'a pas été si facile que ça. Pour les agents du service social, il y a eu des retards de paiement des salaires, des erreurs dans la facturation pour les usagers du service d'aide à domicile. Au niveau de la compétence scolaire, une fermeture d'école programmée. Un manque de réactivité pour l'entretien des bâtiments, en particulier un retard dans la mise en service du chauffage des bâtiments scolaires. En matière de gestion des déchets, passage à la TEOM en remplacement de la redevance avec tout ce que cette mesure comporte. J'ai donc 2 questions, la première, en investissement, quel(s) sera(ront) le(s) projet(s) structurant(s) de la Communauté de communes d'ici 2020 ? En fonctionnement, d'après vous, quels ont été, depuis 2014, les avantages et les progrès apportés par la Communauté de communes aux habitants ?

M. LE MAIRE : Sur les avantages et les inconvénients, à mon sens, il n'y a que des avantages à se regrouper en Communauté de communes. Nous avons fusionné 4 intercommunalités ce qui est une gageure de le faire avec des fonctionnements extrêmement différents, un nombre d'habitants différent (de 4 000 habitants à un peu plus de 18 000), une organisation différente, des modes de fonctionnement différents vis-à-vis des agents et des élus. Tous les soucis que vous évoquez sont réglés ou sont en cours de règlement. Je voudrais féliciter les agents, sous la direction des chefs de service, qui ont su s'adapter, faire partager les difficultés pour trouver des solutions ensemble.

Vous évoquez le CIAS, c'est compliqué pour les mêmes raisons. Les modes de traitement des salaires des agents n'étaient pas les mêmes. Certains étaient payés en indemnité kilométrique alors qu'ils n'auraient pas dû l'être. Tout ceci nécessite beaucoup de délicatesse vis-à-vis des agents qui percevaient une certaine rémunération. Dans un premier temps, certains vont percevoir un peu moins, d'autres un peu plus. Il faut organiser tout cela.

Pour la compétence scolaire, il faut gérer une Communauté de communes rurale avec 32 établissements scolaires, des bâtiments neufs et d'autres très anciens, certains entretenus d'autres un peu moins. Tout cela se met à niveau progressivement et c'est un vrai défi qui est en train d'être relevé sur cette Communauté de communes.

La dichotomie entre une Communauté de communes de projets qui serait forcément très positive et une Communauté de communes de fonctionnement qui serait connotée négativement, je pense que cela ne correspond pas à notre intercommunalité. Je vous rappelle qu'il y avait 4 intercommunalités dont 2 exerçaient la compétence scolaire, 2 exerçaient la compétence voirie qui a été laissée aux communes. Les élus ont choisi d'exercer la compétence scolaire. C'est rare d'avoir une Communauté de communes aussi vaste qui s'occupe d'une compétence qui se gère au quotidien dans le fonctionnement (réparations de portes, changements d'ampoules...). C'est une organisation qui a été mise en place en partenariat avec les communes puisque très rapidement, l'idée selon laquelle il serait bien de créer un service technique interne à la Communauté de communes qui interviendrait à Thézéay, Secondigny en passant par Châtillon-sur-Thouet était mauvaise et budgétivore. Il nous a paru plus intéressant et aussi pour associer les élus communaux à l'exercice de cette compétence, que les petits travaux d'entretien soient assurés par les communes et que les gros travaux touchant aux bâtiments soient réalisés par la Communauté. Tout cela a mis du temps, ce sont des conventions à signer, à voter en Conseil communautaire puis par les 39 communes. C'est tout un travail d'explication et de pédagogie qui a été fait. A l'exception de 2 ou 3 conventions, la totalité des 39 communes ont régularisé cette convention.

Vous évoquez les projets jusqu'à 2020. Il y a des projets importants, j'en citerai quelques-uns. Le premier est l'investissement d'avenir pour le projet jeunesse puisque nous sommes éligibles dans le cadre de l'appel à projets de l'ANRU et du commissariat général à l'investissement afin d'établir, sur l'ensemble du territoire, un

maillage avec plusieurs espaces jeunes, tiers-lieux, coworking. C'est un projet à fort enjeu et je pense que tous les élus communautaires et municipaux se mobilisent positivement.

Un autre projet qui concerne la filière agroalimentaire pour laquelle nous avons beaucoup investi depuis plusieurs années est la maison de la Parthenaise sur laquelle la commission économique communautaire travaille. C'est un projet emblématique pour l'identité de notre territoire mené avec l'APVP, l'OS Parthenaise, le Département, la Région, l'Etat afin que de construire une vitrine pour la filière agroalimentaire de Gâtine.

Nous pourrions évoquer, également, les dossiers de développement économique. Nous avons parlé de celui de LISI Forges de Bologne. Nous avons un nouveau dossier proposé par cette entreprise, assez conséquent pour notre territoire en matière, là-encore, d'offres d'emplois.

Voilà les quelques dossiers majeurs qui vont nous occuper pour les prochaines années.

Souvent, on dit qu'une Communauté de communes c'est soit des projets soit du fonctionnement et je dirais que c'est un peu des deux. Nous avons fait le choix de la compétence scolaire mais nous avons fait aussi le choix d'exercer pleinement nos compétences que sont notamment l'aménagement du territoire et le développement économique.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du Bilan d'Activités de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'exercice 2015.

**Le Conseil Municipal prend acte du Bilan d'Activités de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'exercice 2015.*

O
O O
O

POLITIQUE DE SOUTIEN A LA MOBILITE

4 - BOURSE AU PERMIS - APPROBATION D'UN AVENANT N°3

M. GUILLEMINOT : Par délibération du 29 mars 2002, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'association Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine pour le financement de bourses au permis de conduire au profit notamment des jeunes parthenaisiens.

Le coût pour la collectivité est de 600 € par permis. En contrepartie, les bénéficiaires doivent participer à un projet de bénévolat associatif local d'environ 50 à 60 heures.

Par délibération du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n°1 en prorogation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2016 et augmentant le nombre de bourses au permis à 8 supplémentaires.

Par délibération du 21 juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n°2 augmentant le nombre de bourses au permis pour l'année 2016 à 2 supplémentaires.

Considérant le succès de l'opération et l'attribution de l'intégralité des bourses au permis prévues sur l'année 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°3 augmentant le nombre de bourses au permis à 2 supplémentaires pour l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 920-02042.

**Adopté à l'unanimité.*



RESSOURCES HUMAINES

5 - CONVENTION PORTANT CREATION DE SERVICES COMMUNS - AVENANT N°1

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Dans le cadre de la mise en place des services communs entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et la Ville de Parthenay, la convention a été rédigée de façon nominative pour permettre le transfert des agents vers la collectivité qui porte le service commun.

Or, il s'avère que cette rédaction est une photographie au moment de la création du service commun du personnel en place et ne permet pas d'intégrer les évolutions des ressources humaines que chaque service connaît en termes de remplacement pour absence ou mutation, voire d'éventuels renforts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention portant création de services communs entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et la Ville de Parthenay afin de pouvoir y intégrer les évolutions des ressources humaines des services ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

6 - TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Dans le cadre des évolutions de carrière notamment les nominations suite à avancement de grade, il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} novembre 2016, les postes suivants :

- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet de 31h30,
- deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.

Les postes actuellement occupés par les agents avant leur nomination seront supprimés lorsqu'ils auront été titularisés sur leur nouveau grade.

**Adopté à l'unanimité.*



TERRITOIRE NUMERIQUE

7 - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT "DEUX-SEVRES NUMERIQUE" - AUTORISATION DE LA COMMUNE

M. GILBERT : Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1425-2, L.5214-27, L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Deux-Sèvres n°21 en date du 13 juillet 2012 portant adoption du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) des Deux-Sèvres ;

Considérant que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, disposant de la compétence « communications électroniques » considère que le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) est la structure de partage partenariale adaptée à la mise en œuvre du projet départemental d'aménagement numérique ainsi qu'aux objectifs poursuivis en la matière par ses membres ;

Considérant que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine souhaite adhérer au futur SMO et lui transférer des compétences afférentes telles que rédigées dans ses statuts adoptés par délibération du 31 mars 2016 ;

En juillet 2012, le Département des Deux-Sèvres a élaboré le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui décrit l'articulation entre initiative publique et privée en Deux-Sèvres en termes de développement des réseaux à très haut débit fixe (fibre jusqu'à l'habitant) sur le territoire.

Il convient désormais de créer officiellement la structure chargée de mettre en œuvre le SDTAN et d'exercer la compétence qui lui permet d'établir et d'exploiter des infrastructures, des réseaux et des services de communications électroniques.

Il résulte des réflexions engagées en la matière que la structure chargée la plus adéquate pour mener à bien cette opération est le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) prévu à l'article L.5721-2 du CGCT. Elle permet en effet d'associer dans le projet tous les acteurs publics concernés, tout en garantissant la cohérence des déploiements et une meilleure gestion des financements qui seront mobilisés par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département et les intercommunalités des Deux-Sèvres.

Par arrêté préfectoral, les Communautés de communes sont désormais toutes dotées de la compétence « communications électroniques » prévue à l'article L.1425-1 du CGCT. Elles peuvent devenir membres du SMO et lui transférer leur compétence.

Il convient désormais, préalablement à la création effective du SMO :

- que les Conseils Municipaux des Communes membres autorisent leur Communauté de communes à adhérer au SMO dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, en vertu de l'article L.5214-27 du CGCT ;
- que la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) statue favorablement en faveur de la création du SMO, conformément à l'article L.5211-45 du CGCT. Une fois cet avis rendu, la procédure de création du SMO pourra être engagée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » qui sera chargé de mettre en œuvre le SDTAN dans le cadre du service public des communications électroniques prévu à l'article L.1425-1 du CGCT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Nous proposons que la Communauté de communes adhère à un syndicat qui aura pour objectif de construire le futur réseau très haut débit dans notre département sur les zones denses, principalement à Parthenay qui est éligible au FTTH, c'est-à-dire à la fibre optique sur chacune des maisons. C'est fort important puisqu'à partir de cela, les usages du numérique seront bien meilleurs pour ceux qui aiment utiliser de nombreux contenus vidéo. Sur Parthenay, il y aura 5 528 prises FTTH.

Je vous donne quelques montants spécifiquement pour l'investissement de la Communauté de communes puisque nous lui proposons d'adhérer à ce Syndicat Mixte Ouvert. Le coût estimatif HT de la mise en œuvre de ces 5 528 prises est de 3 514 250 €. L'Etat financera à hauteur de 878 563 €, le Département 1 054 275 €, l'Europe 1 054 275 € et les EPCI 527 138 € dont 215 000 € pour la Commune de Parthenay.

Mme SECHERET : Pourrions-nous avoir, par écrit, ce que tu viens de nous dire ?

M. GILBERT : Ce sera noté sur le procès-verbal.

Mme PROUST : Quel est le délai ?

M. GILBERT : C'est un projet prévu sur 4 à 5 ans. Je n'ai pas le calendrier finalisé.

M. ROUVREAU : Ce que je peux ajouter, c'est que sur l'ensemble des grandes villes du département, tous les réseaux ont été passés. Nous devrions accéder à ce service rapidement.

M. GILBERT : Il faut d'abord que ce syndicat soit créé puisque ce sera l'opérateur. Ensuite, il faudra lancer les marchés pour pouvoir passer à la mise en œuvre. Je vous donnerais des éléments plus précis quand le projet sera avancé.

M. BEAUCHAMP : Voilà un projet communautaire. Ce sera après 2020, dommage.

M. CHEVALIER : Les financements ont-ils été votés par les collectivités ?

M. GILBERT : L'ensemble des partenaires s'est positionné sur ces montants qui sont actés.

M. CHEVALIER : Ils ont été votés ?

M. GILBERT : Non, il s'agit du prévisionnel.

*Adopté à l'unanimité.



AFFAIRES TECHNIQUES

8 - RENOVATION ET RESTRUCTURATION DU NOUVEAU STADE - AVENANT N° 1 AU LOT 14 "TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT - VOIRIES"

M. DEVAUD : Dans le cadre de la rénovation et de la restructuration du futur stade, les travaux de construction ont débuté début juillet 2016.

Pendant les travaux de terrassements du futur terrain d'honneur en herbe, l'entreprise en charge du lot 14 « terrassement - assainissement – voiries », la société COLAS a découvert une buse de 60 cm de diamètre sur 16 mètres de long (6 mètres sous l'actuel terrain et 10 mètres sous la future piste d'athlétisme).

Les travaux consistent à enlever cette buse et seront réalisés par l'entreprise COLAS. Le montant estimé des travaux s'élève à 2 993,50 € HT.

Ces aléas de chantier sont imputables à la maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise COLAS pour un montant de 2 993,50 € HT, soit 3 592,20 € TTC, portant le nouveau montant du marché à la somme de 551 590,09 € HT,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget chapitre 904-412-2313,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Cette buse a été découverte au moment des travaux de drainage autour de la piste d'athlétisme.

M. ROUVREAU : Systématiquement, nous interrogeons les concessionnaires et cette buse n'apparaissait sur aucun plan.

M. DEVAUD : Pour des raisons de stabilité de l'équipement, nous avons choisi de la retirer.

*Adopté à l'unanimité.



REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE

9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME TRANCHE DU DOSSIER FISAC – COMMERCE 77 RUE JEAN JAURES

Mme CHARPRENET : Dans le cadre du projet de redynamisation du centre-ville de Parthenay, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'actions et le budget prévisionnel de la tranche 2 du dossier FISAC par délibérations du 29 novembre 2012 puis du 26 septembre 2013, dans lequel figurait l'attribution « devantures et enseignes ».

Le Conseil Municipal a approuvé le règlement d'attribution des aides « devantures et enseignes » en date du 19 mars 2015.

Pour rappel, ce soutien prend la forme d'une subvention de la Ville (20 %) et du FISAC (12,14 %) dans la limite de 3 000 € HT des dépenses d'embellissement des devantures et enseignes commerciales. Dans le cas de travaux liés à la mise en accessibilité, la subvention du FISAC s'élève à 14,29 %.

Dans ce cadre, M. Stéphane JAMMONEAU, propriétaire du local situé au 77 rue Jean-Jaurès a demandé une subvention pour la réfection de sa façade et le changement de sa vitrine.

Enseigne	Adresse	Travaux	Dépenses (€ HT)	Subvention FISAC (12,14 %)	Subvention Ville (20 %)
Local vacant	77 rue Jean-Jaurès	Réfection de façade et changement de vitrine	9 527 €	364,20 €	600 €

Conformément au règlement d'attribution des aides, le Comité Technique s'est prononcé favorablement en date du 30 septembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

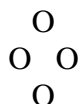
- d'attribuer à M. Stéphane JAMMONEAU, propriétaire du local situé au 77 rue Jean-Jaurès, une subvention de 600 € et de procéder au reversement de la subvention FISAC d'un montant de 364,20 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 908-824-20422,
- de dire que les crédits seront versés dès que sera apportée la preuve du service fait et de la conformité des travaux.

M. GARNIER : C'est un dossier que nous n'avons pas vu en commission. Cela fait suite au dernier Conseil Municipal au cours duquel nous indiquions que nous sommes éloignés des prises de décisions. Nous ne sommes même pas informés de ce qui se passe.

M. ROUVREAU : Peut-on avoir une précision sur le commerce concerné ?

Mme CHARPRENET : Pour le moment, il n'y a pas de commerce. Il s'agit d'un local vacant.

**Adopté à l'unanimité.*



COMMERCE

10 - DISTRIBUTION DE SACS REUTILISABLES ET/OU BIODEGRADABLES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME

Mme CHARPRENET : Dans le cadre de l'évolution règlementaire et de l'abandon des sacs plastiques par les commerces prévus au 1^{er} janvier 2017, une action de promotion du centre-ville va être proposée par la maison du cœur de ville à destination des commerçants du centre-ville, sédentaires comme non sédentaires et de leur clientèle.

Il s'agira d'une distribution de sacs réutilisables, à l'effigie du cœur de ville commerçant, auprès des commerçants qui en feront bénéficier leurs clients. Ce sera aussi l'occasion de sensibiliser commerçants et habitants à la fin des sacs plastiques (distribution de flyers et d'affiches).

L'organisation de cette opération s'inscrira dans la semaine européenne de réduction des déchets, prévue du 19 au 27 novembre 2016 et deux dates sont à ce jour retenues :

- le mercredi 23 novembre 2016 lors du marché hebdomadaire,
- le samedi 26 novembre 2016.

C'est dans le cadre de cette animation que le service urbanisme et commerce local de la Ville de Parthenay souhaite faire une demande de subvention auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie) et de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

L'aide est définie sur la base des dépenses prévisionnelles, à hauteur de 70 % du montant des dépenses et dans la limite de 30 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Achat de sacs réutilisables	9 408,00 € TTC	Subvention ADEME (70 %)	6 585,60 € TTC
		Participation CCPG (15 %)	1 411,20 € TTC
		Ville de Parthenay (15 %)	1 411,20 € TTC
TOTAL	9 408,00 € TTC	TOTAL	9 408,00 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet,
- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'ADEME et de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. CHEVALIER : Que la Ville paie des sacs pour le centre-ville de Parthenay, cela me paraît logique. Par contre, je voudrais savoir comment sont déterminés les 15 % de la participation de la Communauté de communes ?

Mme CHARPRENET : La Communauté de communes a la compétence environnement et nous avons travaillé en collaboration pour apporter un plus aux commerçants sachant que le changement en sacs réutilisables (carton, papier) va augmenter le coût. C'est un coup de pouce pour tous nos commerçants.

Mme BELY : Il y a des commerçants de la Communauté de communes qui vont en bénéficier.

Mme CHARPRENET : La personne qui réalise l'animation sur ce thème est présente sur tout le territoire de la Communauté de communes et assure des animations sur un maximum de lieux.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AFFAIRES FINANCIERES

11 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES EN DATE DU 4 OCTOBRE 2016

Mme CLISSON : Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création, à compter du 1er janvier 2014, de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, issue de la fusion des Communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen, et du rattachement des communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine (issues de la Communauté de communes Espace Gâtine), Gourgé (issue de la Communauté de communes du Val du Thouet), Amailloux, Lageon, Saint-Germain-de-Longue-Chaume et Viennay ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 avril 2014 portant création et règlement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 3 septembre 2015 par laquelle il définit l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale » au titre des compétences optionnelles, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,

Considérant que le rapport annexé de la CLECT, qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté de communes suite aux dernières modifications des statuts, et qui a été adopté à l'unanimité par la CLECT le 4 octobre 2016 ;

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT le 4 octobre 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

La CLECT s'est réunie 2 fois, la première, le 4 février 2016, pour définir un montant prévisionnel de transfert de charges qui a permis à la Communauté de communes de fixer les AC provisoires fin février 2016. Lors de cette commission, le choix a été fait de retenir l'année 2015 comme l'année de référence pour déterminer le montant des AC, la fixation des charges et des produits transférés. Elle s'est réunie une seconde fois le 4 octobre dernier et a adopté, à l'unanimité, le rapport qui vous a été transmis et qui détermine la part des charges transférées pour chaque commune ayant transféré la compétence « action sociale », au 1^{er} janvier 2016, à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Concernant Parthenay, les transferts concernent le service de soins infirmiers, le service de portage des repas, le chantier d'insertion et le service d'aide à domicile.

Au moment du vote du budget prévisionnel en février, le montant du transfert des charges n'était pas connu. Par conséquent, nous avons inscrit au budget primitif une prévision d'AC négatives de 12 400 €. Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons voté une décision modificative de 15 500 € tenant compte du montant d'AC provisoire voté par le Conseil Communautaire le 25 février 2016. Le montant d'AC définitif qui fera l'objet d'un vote par le Conseil Communautaire au mois de décembre 2016 est le même que celui d'AC provisoires.

Il a également été convenu que la commission se réunirait à nouveau avant le 1^{er} janvier 2018 pour refaire un point sur le coût des services au sein du CIAS au titre de l'année 2016 et voir pour 2017, si les éléments estimés et inscrits doivent être réajustés.

Pour mémoire, l'année dernière nous avons des AC positives qui étaient de 137 658 € et cette année, nous avons une AC négatives qui étaient de 27 836 € avec la compétence « action sociale ».

Nous avons également versé au CCAS, pour l'année 2015, une subvention de 185 550 € que nous avons réduit pour cette année à 73 200 €.

M. BEAUCHAMP : Là, il s'agit bien d'une AC définitive ?

Mme CLISSON : Oui, pour l'année 2016. Nous les reverrons en fin d'année prochaine pour voir s'il y a lieu d'ajuster.

M. BEAUCHAMP : Donc, cela risque encore de changer l'année prochaine.

Mme CLISSON : Si nécessaire.

M. BEAUCHAMP : En théorie, quand elles sont votées, elles sont définitives. Il n'y a que s'il y a des problèmes que ça évolue.

M. LE MAIRE : C'est ce que j'évoquais sur les questions d'organisation où des règlements d'indemnités kilométriques ont été faits et qui sont contestés par l'URSSAF.

M. BEAUCHAMP : Ce sera à la marge.

M. LE MAIRE : Sur des indemnités kilométriques, cela peut chiffrer.

M. CHEVALIER : Dans la perspective de la fusion avec la Communauté de communes de l'Airvaudais, en 2018, s'il y a des transferts de compétences qui ont été faits avec celle-ci et qui ne sont pas acceptés avec celles qui étaient en Val de Thouet, comment cela se passera-t-il ? Par exemple, les affaires scolaires. Est-ce que c'est anticipé ? J'imagine qu'il y aura une nouvelle CLECT en 2018 qui réunira les nouveaux Maires et si vous n'êtes pas d'accord, que se passera-t-il ? Reviendrons-nous à l'état préalable ou c'est la majorité qui actera ?

M. LE MAIRE : Nous ne sommes pas dans le cadre d'une procédure d'adhésion mais d'une fusion. Ce sont les mêmes règles qu'à la création de Parthenay-Gâtine. Nous nous sommes rencontrés mercredi matin avec les élus de l'Airvaudais et le cabinet d'étude pour faire le chiffrage car il y a une harmonisation fiscale à faire sur l'Airvaudais qui n'est pas en Fiscalité Professionnelle Unique pour les ordures ménagères. Ils étaient à la redevance, nous c'est la taxe. Il y a différentes choses qu'ils doivent faire de leur côté. A partir de mai ou juin 2017, il faudra procéder à différents votes. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale composée des représentants de tout le Département, se réunira et validera la proposition qui sera faite par Parthenay-Gâtine et Airvaudais-Val de Thouet. Ensuite, il y aura l'arrêté du Préfet. Depuis le mois de mai, nous réalisons un travail d'interconnaissance. Des groupes de travail se sont constitués entre des élus et des techniciens de Parthenay-Gâtine avec des élus et des techniciens de l'Airvaudais-Val de Thouet pour les questions des déchets, l'assainissement... Il n'y a pas énormément de différences à l'exception de la fiscalité et de la compétence scolaire qui est exercée par les communes comme c'était le cas à Parthenay auparavant.

M. GARNIER : Y aura-t-il un délai pour prendre la compétence scolaire qui n'est pas une compétence obligatoire comme cela a été le cas lors de la création de la CCPG ?

M. LE MAIRE : Effectivement, nous avons décalé au 1^{er} septembre. C'est comme les statuts, nous avons des statuts différents et l'idée est de voter les mêmes au cours des premiers mois de 2018.

M. CHEVALIER : Cela va-t-il s'harmoniser sans problème car aujourd'hui, ils ont certainement de bonnes raisons pour ne pas avoir transféré la compétence scolaire à la Communauté de communes. Qu'est ce qui ferait, qu'en 2018, leur opinion changerait ?

M. LE MAIRE : La question n'a pas été posée comme cela. Ils n'ont jamais pensé, sauf erreur de ma part, exercer au niveau communautaire, la compétence scolaire.

M. CHEVALIER : Il n'y a pas eu de réflexion ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas souvenir qu'ils aient discuté d'une éventualité de transférer la compétence scolaire.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

12 - PROCES-VERBAL DE FIN DE MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE DE LA MARA - AVENANT N°1

Mme CLISSON : Par une délibération du 13 mars 2014, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a décidé de l'harmonisation de la compétence optionnelle « affaires scolaires », sur l'ensemble du territoire de la Communauté, à compter du 1^{er} août 2014.

En conséquence, l'immeuble cadastré section BS, numéro 244, correspondant à l'école de la Mara, abritant également un restaurant scolaire, a fait l'objet d'un procès-verbal de fin de mise à disposition, actant sa restitution à la Communauté de communes, qui en est propriétaire. Ce procès-verbal, en date du 5 novembre 2015, a été acté par le Conseil Municipal par délibération du 22 octobre 2015.

L'article 3^o du procès-verbal de fin de mise à disposition indique une valeur de 1 267 919,68 €, au jour de la restitution du bien. Cette somme correspond uniquement à la valeur des locaux scolaires et ne tient pas compte de celle du restaurant scolaire. En conséquence, il convient de modifier ledit article ; la valeur totale du bien s'élevant à 1 285 794,87 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 au procès-verbal de fin de mise à disposition de l'école de la Mara,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AFFAIRES GENERALES

13 - AVIS SUR LA FERMETURE DU GROUPE SCOLAIRE MONTGAZON

M. LE MAIRE : Vu l'article L212-7 du code de l'éducation relatif aux compétences des communes et EPCI en matière d'écoles et classes élémentaires et maternelles ;

Vu l'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales relatif à la création et à l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 approuvant les statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°128-214 du 13 mars 2014 et l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 actant la prise de compétence scolaire par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Considérant l'avis du Préfet ;

Considérant également le projet de protocole relatif à la structure territoriale du système éducatif dans le département des Deux-Sèvres ;

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, dresse le constat, sur les plans nationaux et locaux, d'une baisse constante des effectifs scolaires. Ainsi, depuis 20 ans, la Ville de Parthenay a vu diminuer de 20 % le nombre d'enfants scolarisés, entraînant des fermetures de classes régulières (Gutenberg en 2005, Jules Ferry en 2009, la Mara en 2011, Montgazon en 2015 et 2016, Jacques Prévert en 2012 et 2016).

Le nombre de groupes scolaires n'apparaît donc plus en adéquation avec le besoin d'accueil des effectifs scolaires. Cette situation, couplée aux contraintes budgétaires qui s'imposent aux collectivités locales, a des répercussions sur les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves.

Parallèlement, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine s'est engagée dans une démarche globale d'optimisation patrimoniale. Cette gestion active de 77 équipements (dont 29 écoles) s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint.

Pour ces raisons d'évolution démographique, de recherche de tailles optimales pour les écoles par un regroupement, d'obligation de mises aux normes du bâti et souhaitant trouver un levier d'amélioration de la qualité d'accueil des enfants, il convient de procéder à la fermeture d'un groupe scolaire sur le territoire communal.

Dès les prémices de cette réflexion, un travail de concertation et d'information des associations des 3 groupes scolaires concernés par leur proximité géographique (Montgazon, Jules Ferry et la Mara) ainsi que des équipes pédagogiques a été mené en présence de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Parthenay. De la sorte, entre janvier et juillet 2016, 6 rencontres ont été organisées.

Dans cette optique de redéploiement du service public et afin d'alimenter la réflexion concertée, un état des lieux des différentes écoles maternelles et élémentaires de la Ville a été diligenté par la Communauté de communes, faisant ressortir les constats et spécificités suivants s'agissant du groupe scolaire Montgazon :

- l'absence de restaurant scolaire et les très fortes contraintes techniques pour la création d'un point de restauration satellite,
- les difficultés d'accès en voiture et de stationnement à proximité,
- la nécessité d'engager des travaux conséquents pour assurer la mise aux normes d'accessibilité de l'établissement, en application de l'Ad'AP, avec notamment la création d'un ascenseur,
- un environnement plus « minéral » que les écoles voisines.

L'école Montgazon accueille actuellement 110 élèves, répartis en 5 classes et 1 classe ULIS de 10 élèves, alors que sa capacité d'accueil est estimée à 300. Conjointement, les conclusions du rapport interne indiquent une première estimation de travaux à réaliser à court terme de l'ordre de 606 000 € HT.

Par ailleurs, le groupe scolaire de la Mara accueille 111 élèves répartis sur 5 classes et dispose d'une capacité d'accueil de 350 enfants. Jules Ferry accueille 66 élèves répartis en 3 classes et peut recevoir 240 enfants sur l'ensemble des bâtiments scolaires. Ces deux groupes scolaires sont équipés d'espaces de restauration, de zones de récréation arborées et enherbées, d'un accès sécurisé. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments nécessite des travaux minima car ses écoles ne sont pas pourvues d'étage.

Afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions et dans des locaux adaptés, des travaux d'aménagement de ces deux établissements, chiffrés à environ 370 000€ HT (hors maîtrise d'œuvre) seront menés, début 2017, par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

D'autre part, la Communauté de communes engage une réflexion pour donner un nouvel usage à vocation culturelle au site de Montgazon, n'ayant pas les mêmes exigences normatives qu'une école en matière d'accessibilité, permettant de préserver la vie et l'attractivité du quartier. Cette réappropriation du site, permettrait, conformément à la nécessaire démarche d'optimisation patrimoniale de la Communauté de communes de redéployer des activités aujourd'hui localisées dans des bâtiments énergivores ou ne trouvant pas de locaux adaptés. Ce nouvel usage du bâtiment permet d'affecter le lieu à plusieurs activités, en proposant plusieurs entrées pour chaque activité, de loger des bureaux à l'étage et ainsi de rendre les locaux accessibles avec un coût moindre que pour une destination scolaire (pas de nécessité d'ascenseur).

L'ensemble de ces constats concourent à engager la fermeture du groupe scolaire Montgazon, à compter de la rentrée scolaire 2017.

Afin de limiter l'impact pour les familles, la réaffectation des élèves actuellement scolarisés à Montgazon fera l'objet d'une concertation sur la base d'une enquête pour tenir compte des souhaits individuels.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable au projet de fermeture de l'école Montgazon, engagé par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, située 1, rue de la Mélusine à Parthenay, à compter de la rentrée scolaire 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. LE MAIRE : Je remercie le public présent et nombreux. C'est un plaisir, non pas de parler du sujet que nous allons aborder, mais de vous voir aussi nombreux.

De nombreux échanges ont eu lieu entre les élus, les techniciens et des représentants des parents d'élèves. La compétence scolaire n'est plus exercée par la Ville de Parthenay mais par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Les 39 communes de la Communauté ont décidé de transférer la gestion de l'ensemble des écoles à la Communauté de communes. Il nous a semblé important d'organiser le territoire de manière plus harmonieuse.

Cette prise de compétence entraîne forcément des conséquences. Dans un premier temps, ce sont des conséquences d'organisation puisque au lieu de gérer 5 groupes scolaires, il faut en gérer 32. La gestion ne se fait plus à l'échelle d'une commune mais de 39 communes. Les premières années, il a fallu harmoniser le fonctionnement quotidien et tout n'est pas encore parfait comme l'a souligné avec délicatesse mon collègue Claude BEAUCHAMP.

Une fois que nous avons cette compétence, qu'en faisons-nous ? Nous regardons les choses de manière objective comme nous l'avons fait à l'époque où cette compétence était exercée par la Commune qui gérait 5 groupes scolaires. Nous nous sommes battus, notamment avec Françoise PRESTAT-BERTHELOT, pour que les 5 groupes scolaires de Parthenay continuent de vivre. Quasiment à chaque rentrée scolaire, nous sommes allés rencontrer l'inspecteur d'académie et l'inspecteur de circonscription. Souvenez-vous, pour les plus anciens, comment nous nous sommes battus en faisant des réunions à Saint-Paul, en rencontrant les administrations diverses et variées pour que l'école Jules Ferry, pour prendre l'exemple de cette école, continue de vivre.

Arrive la gestion communautaire de cette compétence et nous nous posons les mêmes questions mais avec une vision un peu différente qui est de dire : « quelle est la meilleure utilisation, à la fois des bâtiments publics, des fonds publics et quelle est la meilleure solution dans l'intérêt des enfants ? »

Est-ce qu'une école qui a été construite en 1957, pour parler de Montgazon, correspond aux besoins d'aujourd'hui ? Chaque école dont nous allons parler, La Mara, Montgazon et Jules Ferry, sont des écoles qui ont été construites pour accueillir trois fois plus d'enfants qu'elles n'en accueillent aujourd'hui. Nous sommes dans un ratio de 1 à 3 c'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans les écoles que je viens de citer, il y a à peu près un tiers de la surface qui est occupée, les deux-tiers étant vides. Que constatons-nous chaque année ? Nous constatons une fermeture de classe dans au moins une école à Parthenay et pourquoi ? Pas par volonté des élus ni par volonté délibérée de l'Etat, même si c'est lui qui affecte le nombre d'enseignants à Parthenay, mais parce-qu'il y a une baisse démographique. Depuis 1995, nous perdons une centaine d'enfants scolarisables tous les 10 ans. Cela s'est confirmé au début des années 2000, puis il y a eu un léger pic de hausse avec le baby-boom du XXIe siècle.

Deuxième point sur la démographie, vous pouvez constater, à Montgazon spécifiquement, que sur les 160 élèves qui étaient scolarisés, aujourd'hui, l'effectif est à un peu plus de 110 élèves. J'ai lu sur les réseaux sociaux que nous fermerions la plus grosse école de Parthenay ce qui n'est pas exact car les 40 ou 50 élèves qui ne sont plus à Montgazon ce n'est pas parce-que nous les avons refusé mais parce-que ce sont des enfants dont les parents résident au Tallud, à Pompaire et non à Parthenay. Ce que je dis est vérifiable. Une bonne organisation de l'offre scolaire permet aussi de conforter une ouverture de classe peut-être au Tallud, à Pompaire ou à Châtillon-sur-Thouet. C'est la répartition harmonieuse de la population scolaire sur l'ensemble de la Communauté de communes. Les gens qui habitent au Tallud ne vont pas scolariser leur enfant à Vausseroux mais dans la périphérie de Parthenay, cela me semble une bonne organisation pour cela.

Le dernier point est que nous n'avons pas choisi, au hasard, l'école de Montgazon. Après avoir constaté une baisse démographique constante, nous avons porté notre étude sur certains établissements scolaires. Nous avons étudié la situation des travaux. J'entendais dire que rien n'était fait à Parthenay sur les écoles, c'est faux, mais ce n'est jamais suffisant. Les travaux que nous avons évoqués avec vos représentants ne sont pas des travaux de confort ou de peinture mais des travaux de mise aux normes. C'est-à-dire que pour que nous ayons la possibilité d'accueillir des enfants dans les établissements dont nous parlons, il faut faire des travaux de mise aux normes. Ceux qui travaillent dans les entreprises savent ce que c'est. Ce sont des largeurs de portes à revoir, un étage à desservir par un ascenseur... Par le calcul des travaux d'estimation qui ont été discutés avec vos représentants et je tiens à souligner la qualité du travail et des échanges, de contre-propositions qui ont été analysées par les services techniques et qui ont abouti, à quelques unités près, au même montant de travaux. Les montants les plus importants correspondent aux travaux à réaliser à l'école Montgazon. Cela aura pu être le cas sur La Mara ou Jules Ferry. Nous avons donc continué la réflexion de proposition du redéploiement des enfants actuellement scolarisés sur Montgazon vers La Mara et Jules Ferry. Je tiens à le dire et je l'ai déjà indiqué à vos représentants que, bien évidemment, la situation personnelle que les uns et les autres vous vivez ne nous est pas du tout indifférente.

Pour les inscriptions de la rentrée 2017, nous accorderons, de manière juste et équitable, des dérogations en fonction des desideratas des parents. Je l'ai déjà dit mais je souhaite que les choses soient bien claires. C'est une démarche assez conséquente qui a mobilisé les élus et les parents. Après cette période de concertation, nous arrivons au moment de la décision.

Enfin, je souhaiterais insister sur la notion de transparence. J'ai lu avec désintérêt, dans un journal local dont je ne citerai pas le nom de peur de lui faire de la publicité, un article d'un niveau très faible, assez poujadiste, remuant, agitant les peurs qu'on connaît bien de ces mouvements qui ne font que profiter de la difficulté, ne cherchant qu'à susciter des craintes et des méfiances. Nous connaissons bien cet état d'esprit. Cet article indiquait que le journaliste avait réussi à se procurer un rapport que la municipalité aurait, par définition pour lui, caché les taux de radon dont le bâtiment de l'école La Mara serait victime. Or, il n'y a eu aucun effort de recherche ou de réflexion car nous avons donné ce rapport à vos représentants. Nous avons joué la totale transparence en transmettant à vos représentants les estimations, les chiffrages, le rapport car nous considérons que pour un temps déterminé, nous sommes élus, des gens comme vous et moi, de même nature et qu'à partir de ce moment-là si nous voulons réfléchir ensemble, il faut réfléchir à partir des mêmes documents. Donc, ce fameux rapport qui soi-disant aurait été caché par la municipalité n'est absolument pas caché puisque le diagnostic a été effectué sur une trentaine de bâtiments de la commune dont les écoles qui sont périodiquement contrôlées. Ce rapport a été établi le 30 mai et a été remis, avec l'ensemble des documents, aux représentants des parents d'élèves. Nous n'avons absolument rien caché à ce sujet-là. Il y a d'autres équipements concernés car, comme vous le savez, le territoire de la Gâtine et même le département des Deux-Sèvres est particulièrement fécond en émanation de gaz radon. Nous faisons des vérifications qui sont suivies de près par l'Agence Régionale de Santé. J'ai été à peine étonné que ce soit le bâtiment de La Mara qui soit visé. Sur cet aspect de santé publique, nous sommes très vigilants. Des travaux sont faits régulièrement. Pour nos maisons, nous savons que nous devons répondre aux mêmes préconisations et cela a été confirmé par un article que j'ai lu dans l'autre journal local qui précise que le meilleur des remèdes à l'émanation de ce gaz est l'ouverture des fenêtres des maisons pendant 30 minutes. Je n'accepte pas que l'on puisse mettre en doute la conscience professionnelle des agents de la collectivité comme cela a été fait en disant que l'on ne peut pas supposer que ce réflexe soit fait régulièrement. Il est fait régulièrement, les agents de la collectivité aèrent quotidiennement tous les bâtiments publics.

Voilà tous les éléments de cette décision qui, je le répète, n'est jamais aisée car elle engage la collectivité, les élus, vous également bien évidemment puisqu'elle vous contraint à des modifications dans votre vie quotidienne.

Sachez que nous ferons le maximum pour que cette transition, d'une école à une autre, soit le plus indolore possible et en tous cas la plus facile possible.

Mme PROUST : Nous avons écouté, avec beaucoup d'attention, les motivations qui sont les vôtres pour fermer cette école. Chacun de vos arguments ont déjà été démontés, point par point, ici même, par les parents d'élèves au cours de leurs deux interventions. Vous écoutez, c'est vrai, mais vous n'entendez pas, ni les parents ni les 2000 personnes qui s'opposent au projet et qui ont signé cette pétition. Vous tournez en rond dans vos affirmations, sourd et insensible à tous les arguments contraires, pétri de votre certitude que de fermer une école est une solution. Or, fermer une école n'est pas une solution, fermer une école est un problème et aucun inspecteur ne vous a demandé de fermer Montgazon. Nous avons fait, ici même, la proposition officielle d'organiser, ensemble, un référendum local sur cette question au regard de la mobilisation contre votre projet. C'était une proposition constructive qui aurait permis de sortir de cette ornière par le haut. C'est une solution qui vous aurait permis de développer vos arguments auprès des gens en contact direct avec eux, de mener une campagne de terrain, de réussir à convaincre, échanges synonymes de débat démocratique. Cette proposition aurait permis de réparer la communication désastreuse que vous avez eue sur le sujet. S'offrir deux pages d'autocongratulation dans les Echos Parthenaisiens, ce n'est pas de la communication, c'est de la propagande destinée à modifier la perception des événements et non à mettre en commun les arguments de tous. Vous n'avez même pas daigné nous donner une réponse argumentée à cette proposition de référendum témoignant, de nouveau, du peu de respect que vous nous témoignez à l'image du peu de considération que vous avez à l'égard de vos contradicteurs en général et des parents d'élèves aujourd'hui. Vos arguments ne passent pas, alors vous passez en force. Vous n'accordez pas le temps nécessaire à la compréhension, à la digestion, à l'organisation de chacun et à la projection de tous qu'une telle décision nécessite chez les parents d'élèves. Il y a un an, au Conseil d'école de rentrée de Montgazon, Mme PRESTAT-BERTHELOT était interpellée sur une rumeur de fermeture. Elle affirmait alors n'être au courant de rien dicit le compte-rendu. En janvier, une première réunion avait lieu et neuf mois plus tard tout est plié, c'est brutal, c'est accablant, c'est frustrant et cela génère de la colère et du ressentiment pour les familles des 150 enfants concernés. Pourquoi cette précipitation ? Les décisions comme celles-ci ne peuvent se prendre avec autant de brusquerie pour les gens qui les subissent. Il n'y a pas d'urgence démographique ni d'urgence économique sur ce dossier. Sur le fond de ce projet, nous sommes favorables aux petites structures de quartier. Vous parlez de 150 enfants dans des bâtiments qui peuvent en accueillir 300, nous vous répondons qu'il n'y a pas de locaux vides à Montgazon. Les classes disponibles permettent de mettre en place une salle d'arts plastiques pour tous, un espace pour le RASED qui accueille les élèves plus en difficulté, un espace de motricité, toutes ces choses qui favorisent les bonnes conditions de l'apprentissage des enfants et des conditions de travail des enseignants. Les locaux sont adaptés à la pédagogie d'aujourd'hui, on ne parle plus des années 80. Ces arguments se traduisent par des faits, les cours préparatoires sont d'un excellent niveau à Montgazon et les conditions d'espace et d'accueil y participent forcément. De plus, les écoles à taille humaine permettent une meilleure connaissance des familles, c'est important aussi pour la réussite des élèves cette proximité de quartier. Votre choix c'est Montgazon car Montgazon coûte cher à rénover. A priori, au vu des dernières informations concernant les problèmes de radon à La Mara, le chiffrage des études et travaux à venir dans cette école devrait augmenter. Evoquons justement les conditions d'accueil aujourd'hui et demain à La Mara. Le radon est un gaz radioactif naturel présent sur toute la planète. Il se trouve, effectivement, que le département des Deux-Sèvres fait partie des départements les plus concernés par des concentrations de radon importantes au-dessus des seuils normaux. Nous sommes dans une zone dite prioritaire soumise à une réglementation stricte de contrôle. Nous faisons partie de ces 31 départements parmi lesquels nous devons faire mesurer par des professionnels la concentration de radon dans les établissements accueillant du public, tous les dix ans quand tout va bien. Quand tout va bien signifie quand la concentration de gaz relevée n'excède pas 400 becquerels par mètre cube. Au-delà de ce seuil, il ne suffit plus d'ouvrir les fenêtres. Pourquoi se préoccuper du radon ? Il est classé comme cancérigène certain pour les poumons depuis 1987. Le risque est avéré chez les mineurs de fond et ces dernières années dans la population en général. Le radon serait la seconde cause du cancer du poumon après le tabac et avant l'amiante. Je ne dramatise pas. Je donne des éléments factuels tels qu'ils sont fournis par l'Institut de radio protection et de santé nucléaire. A l'école de La Mara, au moins une mesure est supérieure à 1000 Bq/m³ et deux flirtent avec ce taux. C'est largement supérieur au plafond de 400 Bq/m³. Ces fortes concentrations sont dangereuses. Je ne vous fais pas grief de ce taux élevé, ne vous méprenez pas mais cela fait dix ans que vous essayez d'enlever le radon dans cette école de La Mara et vous n'y arrivez pas. Des écoles, ailleurs, ont fermé par mesure de protection parfois définitivement, parfois au moins le temps des travaux ou le temps d'en vérifier l'efficacité à travers de nouvelles mesures. Ce fût le cas récemment en Haute-Vienne, dans les Vosges et en Bretagne. Une menace réelle de fermeture pèse sur l'école de La Mara si on n'arrive toujours pas à faire baisser cette concentration de radon. Aujourd'hui, nous sommes réunis pour décider du sort de Montgazon. Or, en cette perspective, vous proposez aux parents d'inscrire leurs enfants à l'école de La Mara à la rentrée 2017, dans une école où leurs enfants seront exposés au radon dans

des taux qui dépassent les plafonds. Est-ce cela que vous proposez aux parents de Montgazon ? Après dix ans d'échec pour faire baisser la concentration de gaz, vous ne pouvez pas leur certifier, ce soir, que vous réussirez, pour la rentrée 2017, ce serait au mieux un vœu pieux au pire un mensonge. Les prochaines mesures de radon ne pourront avoir lieu qu'après les travaux et en hiver donc sur la période de décembre 2017 à avril 2018. Il est donc urgent d'attendre avant de précipiter la fermeture de Montgazon. La délibération de ce soir est un avis sur la fermeture de Montgazon pour septembre 2017. Si vraiment vous souhaitez la fermeture de cette école, donnez-vous le temps pour corriger les choses à La Mara, que les parents aient au moins la certitude que leurs enfants ne seront pas exposés à des concentrations anormalement élevées au radon. Refusez de donner un avis favorable à la rentrée 2017, votez contre ce délai et donc contre cette délibération. Et si, comme nous, vous pensez que les écoles doivent rester des services d'extrême proximité, que des écoles de quartier à taille humaine favorisent les bons apprentissages et la réussite des élèves, votez contre cette fermeture.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres interventions ? Madame, je vous en prie.

UN PARENT D'ELEVE : Je ne fais pas partie du Conseil Municipal mais je vais parler au nom de tous les parents de Montgazon. Lorsque nous nous sommes rencontrés dans la rue, j'étais accompagnée de mes enfants, je vous ai invité au goûter de quartier que nous organisons et vous m'avez répondu, très gentiment, que vous viendriez avec plaisir. Nous vous avons attendu, longtemps. Ensuite, mon mari a appelé votre secrétaire pour vous relancer l'invitation. Vous êtes sûrement rentré à votre bureau à un moment donné et vous avez certainement croisé votre secrétaire qui a bien dû vous transmettre le message et là encore, toute la journée, nous vous avons attendu. La moindre des choses était de faire un petit geste pour nous en venant à ce goûter. Nous sommes en colère, certes, mais nous vous avons toujours parlé et reçu avec respect. Une deuxième chose, quand nous avons visité les deux écoles, vous nous avez dit gentiment que certes vous n'aviez peut-être pas fait assez de travaux mais que des travaux étaient réalisés régulièrement. Quand on voit que l'école de La Mara a des moquettes sur les murs, chose qui n'existe même plus en 2016, c'est tout de même archaïque. A l'école Jules Ferry, un bâtiment est fermé car il n'est pas aux normes. Les enfants ne peuvent pas accéder à ce bâtiment pour travailler sereinement. Nous nous posons des questions. Aujourd'hui, nous parlons du radon et là on nous dit que c'est Montgazon qui ferme alors que nous avons des classes spacieuses, ouvertes, lumineuses. Jules Ferry est très confiné au niveau de la maternelle. Quelquefois, on se demande si ce sont des salles de garderie ou des placards. Quand on voit que la salle de garderie n'est pas plus grande que mon salon, je me pose des questions. Aujourd'hui, au sujet du radon, on nous dit de ne pas nous inquiéter, que vous surveillez l'affaire de près. Vous souhaitez fermer l'école, cela va être voté ce soir, mais depuis plus d'un an on ne nous a fait aucune proposition. Avant de fermer un bâtiment, je pense qu'il faudrait d'abord faire des propositions, proposer des solutions notamment sur le déplacement des familles, se demander comment les parents pourront mettre leurs enfants à la cantine alors qu'ils n'en ont pas les moyens, chercher à savoir comment les grands-parents pourront aller chercher leurs petits-enfants à l'école car il y a des parents qui travaillent parfois tard le soir.

M. LE MAIRE : Madame, vous avez la parole.

UN PARENT D'ELEVE : Je me permets de contester ce que vous avez apporté tout à l'heure comme chiffre. Vous indiquez que les effectifs de l'école Montgazon sont en baisse, or ils ne le sont que depuis cette année. En effet, quarante enfants sont partis à cause du projet de fermeture de l'école. En grande majorité, les parents ont enlevé leurs enfants de Montgazon pour avoir le choix de leur école. Donc, si il y a moins d'enfants à Montgazon, c'est seulement à cause du projet de fermeture.

Je me permets une autre question, la loi sur l'accessibilité des bâtiments publics est parue en 2005, vous aviez dix ans pour la mettre en place, comment se fait-il que ce ne soit pas fait ?

Si Montgazon ferme, vous avez promis des travaux à La Mara et à Jules Ferry, qu'est-ce qui peut nous garantir que les travaux seront faits pour la rentrée de septembre 2017 ?

M. LE MAIRE : Si je vous dis que nous les budgétions et que nous les ferons cela ne vous suffira pas ?

L'ENSEMBLE DES PARENTS : Non.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que vous voudriez ?

UN PARENT D'ELEVE : Que vous mettiez un échéancier en place.

M. LE MAIRE : Le cabinet d'étude qui chiffre les travaux est déjà choisi.

UN PARENT D'ELEVE : Vous pensez vraiment qu'en six mois tout sera fait dans les deux écoles ?

M. LE MAIRE : Oui. C'est ce que nous nous sommes engagés à faire. Je le rappelle, ce ne sont pas des travaux de confort mais des travaux d'accessibilité, de mise aux normes. On entretient facilement une confusion entre dire que les travaux sont disproportionnés entre ceux qui sont nécessaires à Montgazon, La Mara ou Jules Ferry. Deux écoles sont accessibles au rez-de-chaussée et une accessible à l'étage donc il faut installer un ascenseur. Cela renchérit le coût, c'est aussi simple que ça.

Je vais répondre aux différentes questions qui m'ont été posées.

Sur le référendum, ce n'est pas légal car la compétence est exercée au niveau communautaire et je n'ai pas le pouvoir d'organiser un référendum au niveau communautaire en termes de légalité. Quant à l'opportunité, Mme PROUST, on ne peut pas dire tout et son contraire. Vous avez dit, pour justifier le recours au référendum, qu'on en sortirait la tête haute, que ce dossier s'enlisait. Vous ne pouvez pas me reprocher de rencontrer les gens, d'organiser des réunions de concertation, de confrontation, de débat et dire que le temps presse, qu'il faudrait aller vite et que le dossier s'enlise. Nous avons annoncé que ce ne serait pas pour la rentrée 2016 mais pour la rentrée 2017 afin de pouvoir en discuter et s'il s'avérait que la discussion entraînait la fermeture de l'école Montgazon, qu'il fallait le temps nécessaire pour faire les travaux plus faciles à réaliser hors périodes scolaires plutôt qu'en site occupé. Vous ne pouvez pas à la fois me reprocher le temps qui passe et la concertation et me dire que c'est un dossier qui s'enlise. C'est le débat. Vous n'êtes pas d'accord, les gens ne sont pas d'accord. Nous ne partageons pas le même avis mais si vous me demandez du respect, que ce respect soit réciproque. Je n'ai jamais dit quoi que ce soit qui puisse vous manquer de respect. Vous avez eu accès à tous les documents. Que nous ne soyons pas d'accord au final, cela peut arriver mais la démocratie est parfaitement respectée. Ne me donnez pas de leçon de démocratie sur ce sujet-là. Cette période de discussion a été particulièrement riche, importante et intéressante mais à un moment donné, notre responsabilité d'élu nous amène à proposer une décision. La décision sera ce qu'elle sera mais la démocratie est parfaitement respectée même si nous n'organisons pas de référendum.

Mme PROUST : Il n'en demeure pas moins que 5 réunions en 9 mois ne sont pas suffisantes pour donner le temps aux parents de digérer les informations.

M. LE MAIRE : Si nous en avons fait dix vous m'auriez dit la même chose.

Mme PROUST : C'est vous qui le dites.

M. LE MAIRE : Nous nous sommes réunis tous les mois et demi avec des allers/retours sur les questions techniques, les questions de documents, les chiffrages, les chiffres de la population scolaire. Il y a tout un tas de choses qui ont été vues ensemble.

Mme PROUST : Comment réagissez-vous par rapport aux 2 000 personnes qui ont signé la pétition ?

M. LE MAIRE : Je ne veux pas discréditer cette démarche qui est tout à fait louable et qui fait partie des recours que l'on peut avoir sur des sujets comme celui-ci. Il y a des gens que je connais, qui ont signé et à qui j'ai demandé pourquoi ils l'avaient fait et ils m'ont répondu : « on m'a proposé de signer car une école allait fermer à Parthenay » sans savoir de quoi il en retournait, donc forcément je suis contre. Sur les 2 000 personnes qui ont signé, il y en a 1 300 ou 1 400 qui n'habitent pas Parthenay et pour la moitié d'entre eux qui n'habitent pas la Communauté de communes. On peut demander beaucoup d'avis à tout le monde. Je ne dis pas que c'est négligeable et que cela ne fait pas partie de la réflexion. Je ne jette pas de discrédit sur la pétition. Je ne dis pas que ce sont des décisions qui sont faciles et je suis parfaitement conscient que ce n'est pas une décision qui est populaire. C'est de la responsabilité des élus, même contre des parents pour lesquels vous le savez j'ai beaucoup de respect et d'estime. Parfois, il y a des décisions à prendre dans l'intérêt général et cet intérêt général prime sur l'intérêt particulier.

UN PARENT D'ELEVE : Vous voulez créer un bâtiment culturel à la place de l'école Montgazon, c'est votre choix. Renseignez-vous sur les parents qui décideront de mettre leurs enfants à l'école de La Mara. Dans cette école, il y a des armoires électriques non fermées à clé, accessibles aux enfants, de la moisissure, des plâtres qui tombent. Je pense que vous en êtes informé et vous osez demander aux parents d'y inscrire leurs enfants. Mes enfants n'iront pas dans cette école. Vous nous dites qu'il faut ouvrir les fenêtres une demi-heure donc les

enfants auront froid. Nous y sommes allés la semaine dernière et il faisait 11° dans les classes. Nous étions 5 parents, je pense que vous le savez aussi. Une heure après, le chauffage était mis à Montgazon alors qu'on nous avait dit que les ouvriers étaient à Thénezay.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

UN PARENT D'ELEVE : Vous n'allez pas me dire qu'ils ont fait la route en même pas une heure.

M. LE MAIRE : La mise en route du chauffage n'a pas été faite une heure après.

UN PARENT D'ELEVE : Pour faire une école d'art, vous avez de l'argent mais pour rénover l'école Montgazon vous n'en avez pas.

UN PARENT D'ELEVE : Au-delà de l'école, vous tuez le quartier Montgazon et vous tuez la Ville de Parthenay. La Ville de Parthenay que vous dirigez est en train de dépérir. Je suis résident parthenaisien depuis trois ans, ma femme et moi travaillons à Parthenay, notre 1^{er} enfant est scolarisé à l'école Montgazon et notre 2^{ème} enfant doit y être scolarisé en septembre prochain. Vous dénigrez les enfants, leur école et tous les habitants de ce quartier. Ce que je vais vous dire ne va pas vous plaire mais je vais le faire quand même. Plutôt que de privilégier le financement de projets absurdes et mégalomaniques comme le stade à hauteur de plusieurs millions d'euros, il serait plus indiqué de restaurer nos écoles, les mettre aux normes et de penser à nos enfants qui sont l'avenir de Parthenay. Vous touchez à nos enfants donc vous touchez à ce que nous avons de plus cher. Votre attitude est indigne Monsieur le Maire. Je n'ai rien contre vous personnellement.

Mesdames et Messieurs les élus, essayez de réfléchir avec votre cœur et votre conscience. Nous sommes les actifs de Parthenay, la force active et dynamique de cette ville. Il ne faut pas nous mépriser ou nous négliger avec le dédain dont vous faites preuve.

UN PARENT D'ELEVE : Les jeunes sont importants pour la Ville de Parthenay. Plus il y aura de jeunes, plus la Ville sera active. Si vous fermez les écoles, que vont faire les parents ? Ils déménageront.

UN PARENT D'ELEVE : C'est comme ça que vous accentuez la démographie.

UN PARENT D'ELEVE : Bientôt, Parthenay sera une ville de personnes âgées.

UN PARENT D'ELEVE : Il y a des parents qui n'ont pas de véhicule, pas de permis et qui ont plusieurs enfants. Avez-vous une solution pour ces familles ?

UN PARENT D'ELEVE : N'oubliez pas que l'école Montgazon est l'une des rares écoles de Parthenay à faire vivre le centre-ville. Régulièrement, notre école se déplace au marché, achète des produits afin de faire des ateliers cuisine à l'école. Nous sommes l'une des rares écoles à se déplacer dans les restaurants pour la semaine du goût, à aller dans les lycées... Nous faisons vivre Parthenay grâce à cette école. Nous coûtions certes 28 000 € pour les déplacements à la cantine mais toutes les autres activités se font à pied (Gâtineo, cinéma, le marché, le musée, la salle du Domaine des Loges...). C'est l'une des seules écoles à avoir autant d'activités, de loisirs. Les élèves de l'école Jules Ferry ne vont quasiment nulle part. A Montgazon, c'est presque tous les jours qu'une classe se déplace.

M. LE MAIRE : Je comprends votre ressentiment mais il ne faut pas mépriser les autres écoles.

UN PARENT D'ELEVE : Je ne les méprise pas.

M. LE MAIRE : Mais si puisque vous dites que vous êtes les seuls à faire des activités...

UN PARENT D'ELEVE : J'ai dit que nous étions quasiment l'une des seules écoles.

UN PARENT D'ELEVE : Vous voulez fermer Montgazon car il n'y a pas de cantine mais en cumulant 28 000 € durant toutes ces années, une cantine aurait été faisable. Il n'y avait pas de cantine à sa construction en 1957 mais depuis le temps cela aurait pu être réalisé.

M. LE MAIRE : Pour évoquer la question du stade qui serait grandiose avec des dépenses somptuaires, d'abord ce ne sont pas les mêmes collectivités car c'est la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine qui gère les

écoles et non la Ville de Parthenay. La Ville, en revanche, est en charge du stade. Ce sont donc 2 budgets différents et 2 collectivités différentes. Après, on peut succomber à la tentation de dire que c'est un investissement, que c'est trop cher et que cela pourrait porter préjudice à d'autres investissements. C'est complètement cloisonné donc ce qui se fait pour le nouveau stade n'a rien à voir et ne pourrait pas glisser sur les écoles, que ce soit bien clair.

Je pense que le stade va répondre à une demande des jeunes, vous ne pensez pas ?

UN PARENT D'ELEVE : Quels jeunes ?

M. LE MAIRE : Les collégiens, les lycéens, les associations sportives etc, cela représente des milliers d'utilisateurs. Ce n'est pas parce-que l'on redéploie un effectif scolaire sur d'autres écoles que pour autant nous prenons une décision qui est indigne, que nous ne nous préoccupons pas des enfants. Avant, il n'y avait pas cette école et les élèves allaient dans d'autres écoles. Là, il s'est trouvé que cela répondait à un besoin démographique d'après-guerre avec la construction de l'école Montgazon en 1957, en 1967 La Mara, en 1968 Jules Ferry. Cela s'est fait pour répondre à une demande qui aujourd'hui n'est plus la même. Il y a moins d'enfants et ce n'est pas spécifique à Parthenay, c'est la démographie qui change. Il peut vous affecter personnellement, je le comprends bien mais c'est un élément objectif dont il faut tenir compte. Quand vous avez une école qui a été construite pour 300 élèves et qu'elle n'en accueille qu'une centaine, on peut raisonnablement s'interroger sur cela. Les effectifs scolaires dépendent de la carte scolaire. Il y a une dizaine d'années, nous avons décidé de découper la commune de Parthenay en secteurs et d'affecter telle population vers telle école. La modification peut être faite à chaque rentrée scolaire et c'est ce que nous avons fait pendant des années pour maintenir les 5 groupes scolaires et leur permettre d'avoir des effectifs suffisants et maintenir leur activité. Aujourd'hui, c'est différent et la proposition de décision tient compte de cette différence.

UN PARENT D'ELEVE : Je pense qu'il y a un intérêt derrière car lorsque nous en avons discuté, ici dans cette salle, vous nous avez fait part du projet d'installation d'une école d'art.

M. LE MAIRE : Je ne m'en suis jamais caché, j'ai toujours été transparent sur le sujet.

UN PARENT D'ELEVE : Vous n'avez pas 300 000 € à investir dans la rénovation de l'école Montgazon mais vous avez 600 000 € pour créer une école d'art.

M. Le MAIRE : C'est pour les 175 élèves de l'école d'arts plastiques et les 272 élèves de l'école de musique.

UN PARENT D'ELEVE : L'argument phare pour la fermeture de l'école est la démographie sur Parthenay, la baisse des effectifs. Le deuxième argument, c'est l'accessibilité des locaux. Donc, je réitère ma question, la loi est parue en 2005, vous aviez 10 ans pour la mettre en place, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ? Dans la presse, vous avez annoncé le projet d'installation d'une école d'art dans les locaux de l'école Montgazon et là, au niveau de l'accessibilité, il n'y a pas de souci.

M. LE MAIRE : Pas de la même manière.

UN PARENT D'ELEVE : Il y aura un budget ? Vous argumentez que vous fermez l'école pour un problème d'accessibilité et vous annoncez que vous créez une école d'art et là tout sera aux normes.

M. LE MAIRE : Nous avons adopté, en septembre 2015, un agenda d'accessibilité. L'Etat s'est aperçu que les 10 années correspondant à la période de 2005 à 2015 n'étaient pas suffisantes compte tenu des budgets pharamineux à consacrer pour l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments publics. Par exemple, pour monter jusqu'à cette salle, vous êtes passés par l'escalier et non par un ascenseur car il n'y en a pas. Nous avons donc mis en place un programme de réaménagement de ce bâtiment et du tribunal pour permettre l'accessibilité de la salle du Conseil Municipal notamment au rez-de-chaussée pour donner l'accès à tous. Cet agenda s'échelonne jusqu'à 2020. Il y a beaucoup de collectivités qui ont procédé de la même manière. Nous en avons pour 1 600 000 € de travaux pour mettre ces 2 bâtiments aux normes d'accessibilité. Nous avons réalisé beaucoup de travaux depuis 10 ans dans différents bâtiments publics mais nous n'avons pas tout fait, c'est pour cela que les députés et sénateurs ont donné un nouveau délai aux collectivités.

M. BEAUCHAMP : Par rapport au radon, il va falloir trouver une solution. Vu la configuration de l'école de La Mara, la facture risque d'être très élevée. Est-ce que vous avez fait faire des devis ? J'ai déjà vécu ce genre d'expérience et sur un bâtiment comme La Mara cela peut représenter beaucoup d'argent.

M. ROUVREAU : Outre l'école de La Mara, du radon a été détecté dans d'autres bâtiments dont celui de Gutenberg qui est neuf. Entre 2009 et 2012, le radon de l'école de La Mara a été traité. A ce jour, dans les pièces traitées, le taux de radon est inférieur au seuil. Seulement, il s'est déplacé et il nous faut aujourd'hui le traiter au fur et à mesure qu'il se déplace dans le bâtiment. Le radon est un gaz donc il s'infiltré par la moindre fissure. Il faut extraire, par-dessous, le radon et le sortir au-dessus de la toiture. Quand il y a un vide sanitaire c'est plus simple mais lorsqu'il n'y en a pas il faut creuser.

La maîtrise d'œuvre a été lancée le 10 juin 2016 suite au retour du rapport du 4 mai 2016. Un ingénieur fait une analyse et nous donnera des solutions pour traiter le radon là où il est connu à ce jour. Les préconisations sont faites sur le radon connu mais pas sur le radon inconnu, c'est là où est la difficulté. Le radon n'est pas que dans les écoles mais aussi dans les maisons d'habitation.

M. BEAUCHAMP : Vous parliez de Gutenberg, ce bâtiment n'avait pas été traité à la construction ?

M. ROUVREAU : Nous ne pouvons pas faire de calcul de traitement du radon tant que le radon n'est pas confiné.

M. BEAUCHAMP : Il y a des solutions quand on construit un bâtiment en faisant, par exemple, une aération basse, en dessous des fondations.

M. ROUVREAU : Vous pourrez construire un bâtiment sur vide sanitaire en mettant des filtres partout pour la ventilation sauf que le radon il faut le collecter pour le faire passer au-dessus des bâtiments pour éviter qu'il s'infiltré à l'intérieur. C'est extrêmement compliqué. Concernant l'école maternelle Gutenberg, les analyses ont été faites après la construction du bâtiment au moment opportun, c'est-à-dire en plein hiver là où on chauffe un peu plus. Nous avons ensuite 2 ans pour réaliser les travaux c'est pour cela que nous nous sommes engagés sur La Mara pour que ce soit réalisé en même temps.

UN PARENT D'ELEVE : Accepteriez-vous de reporter la fermeture de l'école Montgazon le temps que les travaux soient faits et les tests du radon validés, de manière à rassurer les parents ?

M. LE MAIRE : Nous le saurons très rapidement et nous allons faire les travaux.

UN PARENT D'ELEVE : C'est ce qui est dit aujourd'hui mais ce que nous voulons c'est du concret.

M. LE MAIRE : Laissez-nous faire le concret. Nous aurions fait les travaux avant de prendre la décision vous m'auriez dit que cela ne servait à rien de voter car c'est décidé. Donc, là, nous décidons et ensuite nous ferons les travaux. Vous verrez si ils sont faits ou pas.

UN PARENT D'ELEVE : Et les tests du radon ?

M. LE MAIRE : Ce sera fait également.

Mme PROUST : Il faut faire les travaux quoiqu'il arrive car il y a déjà des enfants dans cette école. Ce n'est pas, on décide et on fait les travaux après.

M. LE MAIRE : Bien-sûr que si. Nous décidons car pour la rentrée 2017, les travaux de mise aux normes de La Mara et Jules Ferry doivent être faits. Le radon serait traité dans le courant de l'année 2017 car quand nous avons eu connaissance du rapport, 15 jours après nous avons mandaté le cabinet d'étude pour qu'il procède à l'analyse et qu'il nous fasse des propositions.

UN PARENT D'ELEVE : En attendant les solutions, les enfants sont toujours dans le radon.

M. LE MAIRE : Des précautions sont prises par les agents de la collectivité qui, chaque jour d'école, ouvrent les fenêtres comme cela se fait dans beaucoup d'équipements publics à Parthenay.

UN PARENT D'ELEVE : Mettez vos petits-enfants devant une fenêtre le matin où il fait 1°C, vous allez comprendre.

M. LE MAIRE : Nous n'ouvrons pas les fenêtres quand les enfants sont à l'intérieur. Nous le faisons avant et lorsque les enfants entrent en classe, le chauffage est remis.

Mme PROUST : Même après une aération quotidienne de 3 mois, nous sommes au-delà du seuil autorisé. L'aération ne suffit pas. Ne dites pas qu'on aère et ça y est les enfants sont à l'école dans de bonnes conditions. 84 jours de mesures, 1000 Bq/m³ !

M. LE MAIRE : Le radon était confiné à un endroit puis il s'est déplacé. C'est pour cela que nous allons faire les travaux nécessaires comme nous l'avions déjà fait.

M. CHEVALIER : M. ROUVREAU, vous n'avez pas répondu à la question de Claude BEAUCHAMP sur le coût et nous aimerions avoir la réponse, c'est la première chose. La deuxième, sur la délibération, vous dites que les travaux seront faits début janvier 2017. Je crois que nous ne pouvons pas faire des travaux dans les écoles quand il y a les enfants. A la fois les travaux pour le radon, à la fois les travaux pour Jules Ferry, à la fois les travaux pour La Mara, tout cela début janvier 2017 pour assurer une rentrée en septembre 2017. Vous pensez que c'est réalisable ?

M. ROUVREAU : Nous avons retenu un cabinet de Parthenay pour faire différents travaux, l'électricité, chauffage, ventilation, plomberie pour des mises aux normes. Dans le cadre de l'accessibilité, il faut reprendre les menuiseries, la création de WC pour Personnes à Mobilité Réduite même si nous pourrions mettre en doute les normes qui nous sont imposées car ces normes sont pour adulte et non pour enfant, la réfection des peintures, des plafonds et des sols. L'engagement des travaux est prévu hors radon pour 150 000 € à Jules Ferry et 220 000 € pour La Mara. Concernant le radon, nous attendons les préconisations du cabinet sur le montant des travaux et les techniques qui nous seront imposées. L'idée est de commencer les travaux à partir de février 2017 pour une fin en juillet et une ouverture en septembre.

M. CHEVALIER : Quel est le coût global ?

M. ROUVREAU : 150 000 € pour Jules Ferry et 220 000 € pour La Mara.

M. CHEVALIER : Et pour le radon ?

M. ROUVREAU : Si vous aviez écouté ce que j'ai dit, nous attendons les préconisations du cabinet.

M. CHEVALIER : Vous n'avez pas une hypothèse ? Un budget cela s'anticipe.

M. ROUVREAU : Non.

UN PARENT D'ELEVE : Vous avez prévu des travaux importants pour La Mara et Jules Ferry, viennent s'ajouter les travaux pour le radon. Pouvez-vous nous garantir, aujourd'hui, qu'il y aura à la fois les travaux prévus dans les 2 autres écoles et les travaux par rapport au radon ?

M. ROUVREAU : C'est l'orientation qui est prise et si nous devons faire quelque-chose en priorité ce serait le traitement du radon. Tout sera opérationnel pour septembre.

UN PARENT D'ELEVE : Nous voulons la garantie que si notre école ferme, l'ensemble des travaux prévus dans les 2 écoles sera fait. Il faut au moins que la santé de nos enfants soit garantie en traitant le radon.

M. ROUVREAU : Nous vous avons dit que les travaux seraient faits pour la rentrée 2017.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Pour répondre à l'inquiétude de M. CHEVALIER, les travaux peuvent être réalisés dans les 2 écoles pendant le temps scolaire car il est possible d'installer les enfants dans un seul bâtiment.

M. CHEVALIER : A la Mara, vous savez très bien que vous ne pourrez pas évaluer objectivement si les travaux sont de qualité et performants avant l'hiver. Donc, cela veut dire qu'à la rentrée, au mois de septembre, nous ne saurons pas si les élèves ne seront pas soumis à un radon qui est dangereux pour leur santé. D'ailleurs, je tiens à dire à Mme PRESTAT-BERTHELOT que cela ne concerne pas seulement les élèves mais également les adultes qui y travaillent.

UN PARENT D'ÉLÈVE : Comment voyez-vous l'avenir du centre-ville car délocaliser une école avec des gens qui consomment en centre-ville et qui n'ont pas de voiture, délocaliser le culturel avec les personnes qui profitaient de faire un tour sur le marché par exemple en allant emmener ou chercher leur enfant. Beaucoup de commerces ferment dont le mien qui ferme le 26 novembre. C'est le 10^{ème} commerce qui ferme dans le centre-ville depuis le début de l'année. Comment ressentez-vous l'avenir de votre centre-ville ?

M. LE MAIRE : Vous dites que Montgazon est une école de centre-ville et après vous me reprochez que si nous y installons l'école d'arts plastiques et l'école de musique à Montgazon, c'est hors du centre-ville. C'est soit l'un soit l'autre mais pas les deux.

UN PARENT D'ÉLÈVE : Il s'agit tout de même d'une école avec 110 élèves, les parents plus tous ceux qui viennent de l'extérieur. Cela peut se réfléchir quand même.

M. LE MAIRE : Il y aura d'autres propositions dont nous aurons l'occasion de débattre.

M. ROUVREAU : Une fois que aurons travaillé sur la méthode de rénovation des bâtiments, nous avons prévu de réunir un Conseil d'École extraordinaire pour exposer le fonctionnement futur.

Mme BELY : Vous avez insisté, tout à l'heure, sur le fait que les écoles relèvent d'une gestion communautaire. Dans la délibération que vous nous proposez, vous parlez de cadre de politique d'aménagement du territoire, d'une démarche globale d'optimisation patrimoniale au niveau de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Nous n'avons des éléments que sur une école qui est celle de Montgazon. Je pense qu'il aurait été judicieux de réfléchir correctement au niveau de l'ensemble de la Communauté de communes à un projet global qui ouvre des perspectives pour l'ensemble de la Communauté parce que ce que je crains c'est que ce que nous vivons ce soir ne se reproduire demain sur d'autres écoles et ça c'est regrettable. Quand on transfère une compétence à une Communauté de communes tel que le scolaire on fait en sorte d'avoir une réflexion globale, comme vous le dites dans la délibération, sur l'ensemble du territoire. Cette délibération qui parle de politique d'aménagement du territoire et qui dit qu'au final il convient de fermer une école à Parthenay, ça ne me satisfait pas du tout et cela s'ajoute à tout ce qui a été dit précédemment.

M. LE MAIRE : S'agissant d'une compétence communautaire, le sujet de Montgazon a été abordé en commission scolaire. C'est vraiment une réflexion globale car, comme je le disais, ce ne sont pas les élèves de Montgazon qui vont alimenter l'école de Vausseroux.... Nous en avons discuté à plusieurs reprises avec les collègues Maires de la Communauté de communes et ce n'est pas la même chose. On ne considère pas l'offre scolaire à Parthenay comme on peut la considérer à Vasles, Ménigoute ou à Secondigny. On ne ferme pas une école, par exemple à Saint Martin du Fouilloux, car cela n'a pas les mêmes impacts quand on ferme un groupe scolaire et qu'on propose de scolariser les enfants dans des groupes scolaires relativement proches les uns des autres. Ce n'est pas la même problématique. J'ai dit aux collègues que si nous avons lancé cette réflexion, elle ne concernait pas les autres groupes scolaires du territoire communautaire. Ce n'est pas la même relation qu'à un bourg avec son école, qu'une ville de 10 000 habitants avec 5 groupes scolaires. Les choses ne sont pas traitées de la même manière. L'idée quand même est d'avoir en tête l'intérêt général pour redéployer l'offre scolaire sur l'ensemble du territoire. C'est pour cela que je prenais l'exemple du Tallud car nous savons qu'effectivement beaucoup d'enfants scolarisés à Montgazon sont revenus au Tallud.

M. BEAUCHAMP : En ce qui concerne le radon et si vous êtes d'accord, je souhaiterais participer aux réunions de chantier.

M. ROUVREAU : Oui, pas de souci.

M. LE MAIRE : C'est vraiment une réflexion globale que nous avons eue sur la Communauté de communes, je tiens à le souligner. Avez-vous d'autres questions ?

UN PARENT D'ÉLÈVE : Si aucun parent ne veut inscrire son enfant à l'école Jules Ferry et à La Mara, que ferez-vous ?

M. LE MAIRE : Il y a déjà des parents qui ont scolarisé leur enfant à La Mara et Jules Ferry.

UN PARENT D'ÉLÈVE : Ils ne veulent pas tous les inscrire à La Mara ou à Jules Ferry.

M. LE MAIRE : J'ai expliqué tout à l'heure qu'il y aura une prise en compte particulière des enfants scolarisés sur Montgazon et souhaitant intégrer d'autres écoles que La Mara et Jules Ferry. Nous en avons parlé avec Françoise PRESTAT-BERTHELOT et Véronique GILBERT, Vice-présidente en charge de la compétence scolaire au niveau de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, pour étudier, au cas par cas, les possibilités de dérogation par rapport à la carte scolaire applicable sur la Commune de Parthenay.

UN PARENT D'ELEVE : Et si certaines familles habitent trop loin des écoles de La Mara, Gutenberg, Jules Ferry et Jacques Prévert et qu'elles n'ont pas de moyen de locomotion, avez-vous prévu quelque-chose ?

M. LE MAIRE : Nous verrons au cas par cas.

UN PARENT D'ELEVE : Tout à l'heure, vous disiez que ces écoles sont relativement proches, 2 km je ne sais pas si c'est proche.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il n'y a pas 2 km entre La Mara et Montgazon.

UN PARENT D'ELEVE : Si madame PRESTAT ! Vous venez avec moi à partir de mon domicile...

Mme PRESTAT-BERTHELOT : ... de votre domicile peut-être mais pas de l'école de Montgazon à l'école de La Mara.

UN PARENT D'ELEVE : Jusqu'à Jules Ferry il y a 2 km, il faut penser à l'hiver.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Vous ne parliez pas de Jules Ferry mais de La Mara madame.

PARENT D'ELEVE : Mon domicile est à égale distance de la Mara ou de Jules Ferry.

Mme PROUST : Votons-nous à bulletin secret pour une question de cette importance ?

M. LE MAIRE : Pourquoi ?

Mme PROUST : Pourquoi pas ?

M. LE MAIRE : Il faut avoir le courage de son acte.

**Adopté par 24 voix pour et 7 contre.*

M. CHEVALIER : Juste une chose, soyez transparent. Est-ce que vous avez donné une consigne de vote pour que l'ensemble du Conseil Municipal de la majorité soit d'accord pour la fermeture de cette école ?

Mme PROD'HOMME : Vous nous prenez pour des imbéciles ? Là, vous nous vexez. Bravo !!!

M. LE MAIRE : Merci à toutes et à tous. Bonne soirée.

O
O O
O

QUESTIONS DIVERSES

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 24 octobre 2016 au 7 novembre 2016.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;